



Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Bilan de 20 ans d'actions (1990 - 2010)



Espaces naturels de la région Centre



Connaître
Protéger
Gérer
Valoriser



« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants »

Léopold Sédar Senghor

<http://www.cen-centre.org/>



Offrons à nos enfants un patrimoine naturel préservé



Naissance d'un nouveau Conservatoire

En 1990, les constats sur l'érosion de la biodiversité sont déjà nombreux. Des mesures réglementaires cadrées par la loi relative à la protection de la nature de 1976 s'appliquent et permettent de protéger quelques secteurs remarquables. Mais ces mesures sont jugées insuffisantes par le tissu associatif régional, soucieux de protéger des surfaces de territoire plus proportionnées aux enjeux.

C'est pourquoi, peu avant 1990, Nature Centre mandate un groupe de travail pour réfléchir à la création d'un conservatoire régional, à l'image de ceux déjà existants.



Une association créée le 27 octobre 1990



Après deux années de travail, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la région Centre est créé le 27 octobre 1990, à Orléans, en présence de représentants de l'État, de la Région Centre, de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, de Nature Centre, de la Ville d'Orléans, et d'une centaine de participants.

Issue de nombreuses réflexions conjointes entre la société civile et les instances territoriales, cette création répond au besoin émergent d'un organe indépendant de maîtrise foncière des espaces naturels, garantissant une intervention durable. Tout comme ses homologues, réunis au sein d'une fédération « Espaces naturels de France » créée en 1989, le Conservatoire du Centre se fixe quatre axes d'action prioritaires : connaître, protéger, gérer et valoriser les espaces naturels et la biodiversité.

La consensualité et le partenariat font également partie des maîtres mots de l'action Conservatoire, et ce afin de garantir la cohérence des actions avec les activités économiques, sociales et culturelles existantes sur les territoires concernés.

Petite histoire de la protection de la biodiversité en France

En France, la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites est la première loi qui, dans son intitulé, annonce clairement son intention de protéger la nature.

1948 : création de l'UICN, première organisation environnementale mondiale ;

1968 : création de France Nature Environnement ;

1973 : création du WWF-France ;

1976 : création du 1^{er} Conservatoire d'espaces naturels (Cen) en Alsace ;

1976 : loi relative à la protection de la nature de juillet 1976 ;

31 décembre 1976 : institution du statut d'espace naturel sensible (ENS) comme espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable (...) » ;

1980 : création de Nature Centre ;

1^{er} juin 1982 : la « Convention de Berne », relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, élaborée dans le cadre du Conseil de l'Europe, entre en vigueur ;

1987 : création du Conservatoire des sites de Loir-et-Cher ;

1989 : création de la Fédération des Conservatoires sous le nom « Espaces naturels de France » ;

1990 : création du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre ;

1992 : sommet de la Terre à Rio ;

2002 : la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 définit le statut de classement de sites naturels en réserve naturelle régionale ;

2004 : la France adopte une Stratégie nationale pour la biodiversité ;

1^{er} mars 2005 : une charte de l'environnement est adossée à la Constitution ;

2006 : le réseau Natura 2000 est constitué ;

2007 : Grenelle Environnement

2009 : reconnaissance spécifique des Cen dans la loi Grenelle I adoptée le 23 juillet 2009 ;

2010 : reconnaissance dans l'article 129 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement ;

2010 : année internationale de la biodiversité.

Des espoirs aux réalisations

Protéger



Une reconnaissance dès l'Assemblée générale constitutive

« Chacun d'entre nous, les associations, la société civile ont un rôle à jouer. Ce sont les associations de protection de la nature qui ont permis la protection de notre région, des espaces et des espèces. Le fait qu'elles se regroupent aujourd'hui pour créer un conservatoire d'espaces naturels, me semble une excellente initiative, initiative qui sera appuyée par l'État. » *

Yves Fournier, directeur de la Direction régionale de l'architecture et de l'environnement (1990)

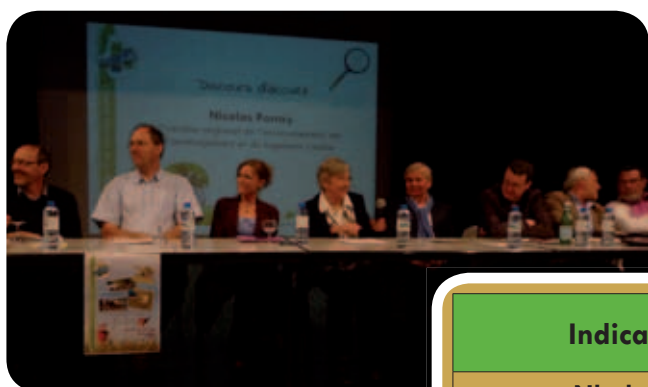
Tribune de l'Assemblée constitutive 1990 (de gauche à droite) :

Jean-Louis Gillet, président du Conservatoire des sites de Loir-et-Cher ; Daniel Béguin, secrétaire général d'Espaces naturels de France ; Jean-Pierre Sueur, maire de la ville d'Orléans ; Bernard Rousseau, président de Nature Centre ; Jean-Paul Thévenin, 1^{er} président du Conservatoire du Centre à l'issue de l'Assemblée générale ; Maurice Dousset, président du Conseil régional du Centre ; Yves Fournier, directeur de la Direction régionale de l'architecture et de l'environnement ; Éric Le Gal, membre du groupe de travail Conservatoire du Centre.

« Je crois que nous devons perpétuellement avoir dans l'esprit (...) que nous ne sommes que les dépositaires temporaires des richesses de la nature, que nous avons en charge de ne pas détériorer, que nous avons en charge d'améliorer, pour les transmettre en meilleur état encore à nos enfants. Et c'est le but que nous poursuivrons ensemble et le but que poursuivra ce conservatoire. (...) Le Conseil régional est disposé à vous appuyer avec tous les moyens possibles. » *

Maurice Dousset, président du Conseil régional du Centre (1990)

* Extraits des discours de l'Assemblée générale du 27 octobre 1990.



Tribune de l'Assemblée générale 2011 (de gauche à droite) :

Michel Prévost, secrétaire du Cen Centre, Nicolas Forray, directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre ; Pascale Rossler, vice-présidente du Conseil régional du Centre ; Ninó-Anne Dupieux, présidente du Cen Centre ; Claude Bourdin, maire de la ville de Beaugency, Pascal Vautier, président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, René Rosoux, vice-président du Cen Centre - nouveau président à l'issue de l'Assemblée générale - et François Botté, vice-président du Cen Centre.

Tableau de bord 2010 du Conservatoire du Centre et de sa fédération

(29 Conservatoires d'espaces naturels en 2010)

ENS = espace naturel sensible
RN = réserve naturelle

Indicateurs	Cen Centre	Moyenne/Cen	Réseau des Cen
Nb de sites	94	76	2 196
Surface	3 043 ha	4 182 ha	121 267 ha
Nb d'ENS gérés	11	17,6	511
Nb de RN gérées (régionales et nationales)	2 + 1	3,5	104
Nb d'adhérents	238	288	8 350
Nb de salariés	29	21	613
Nb de sites dotés d'un plan de gestion	84	55	1 591
Nb de sites gérés par un agriculteur	33	17	485
Nb d'agriculteurs sous contrat	49	31	907
Nb de sites équipés d'une signalétique	23	29	834
Nb d'animations réalisées par an sur les sites	90	60	1 733
Nb de participants aux animations	4 000	2 400	69 618
Budget (en millions d'euros)	2	1,2	35,6



Naissance d'un réseau d'espaces naturels



L'Île de la Folie (Chaumont-sur-Loire, Loir-et-Cher) est le premier site acheté en 1991. Les Rives de Beaugency (Loiret) et le Bois des Roches (Poulligny-Saint-Pierre, Indre) complètent cette première intervention dès 1992.



Premier site acquis en 1991, l'Île de la Folie (Loir-et-Cher) et sa forêt alluviale typique du milieu ligérien, initient la création d'un réseau d'espaces naturels remarquables préservés en région Centre.

Cet objectif de préservation du patrimoine naturel sera poursuivi avec assiduité pendant deux décennies, avec des cadres structurant :

- Le Plan Loire grandeur nature a permis dès 1993 de débiter une action conséquente sur l'espace ligérien puis sur ses affluents également, à partir de 2001, et de co-gérer depuis 1995 avec le Cen Bourgogne la Réserve naturelle nationale du Val de Loire ;

- Le programme européen LIFE* « Tourbières de France » permet la protection de la Tourbière des Froux (Eure-et-Loir), dont le Conservatoire obtient la co-gestion en 1999 ;

- Le programme LIFE* « Pelouses sèches relictuelles » marque, quant à lui, une forte extension de l'intervention sur ces milieux originaux et relictuels entre 1998 et 2002. Le Conservatoire devient gestionnaire d'un réseau de pelouses, notamment en Berry mais aussi en Touraine : Chaumes de la Périssette, Chaumes du Patouillet, Hauts de Lapan, Puys du Chinonais, Pelouses de Bertignolles...

*Les programmes LIFE sont des programmes européens, LIFE signifiant « L'Instrument financier pour l'environnement ».

2007-2013, un projet coordonné...

Les programmes portés par le Conservatoire, de sa création à 2002, ont établi les fondations du réseau de sites. Ce sont les programmes LIFE* qui ont constitué la colonne vertébrale de l'intervention, les thématiques se sont donc succédées chronologiquement en commençant par la Loire et en se terminant par les pelouses sèches.

Après 15 ans d'existence, en 2006, un séminaire interne a réuni les forces vives de la structure, bénévoles et salariés. En croisant le bilan des interventions passées avec les enjeux régionaux de préservation de la biodiversité, un plan stratégique pluriannuel a vu le jour, intitulé « Projet coordonné pour les espaces naturels et ruraux 2007-2013 ».

Ce projet a considérablement renforcé l'intervention du Conservatoire, en sortant de la logique d'action sur des thématiques successives et quasi exclusives, pour aller vers des actions coordonnées et réparties sur chacun des enjeux principaux abordés à travers les LIFE* : la Loire, les pelouses sèches, les prairies humides...

L'intérêt, et la plus-value de ce projet, sont qu'il s'inscrit sur la période concernée dans l'ensemble des politiques publiques : contrats de projet État-Région, Plan Loire grandeur nature, 9^e programme des agences de l'eau et fonds européens. Le Conservatoire a alors été en mesure de développer et de faire accompagner financièrement ses actions propres, tout autant que de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

En 1996, six ans après sa création, le réseau des sites du Conservatoire s'étend sur 710 hectares.

15 ans plus tard, en 2011, la surface préservée a été multipliée par quatre, avec une mixité des modes d'interventions (achat, convention...) accrue.



L'étang forestier de la Benette, au sein du PNR du Perche, est le premier étang acquis par le Conservatoire, en 1995.

Créé en 1990, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre contribue à l'inventaire régional des sites présentant un intérêt biologique, géologique ou paysager. Il a déjà, à son actif, dans les six départements de la région, un certain nombre de réalisations concrètes.



Le Conservatoire protège la nature pour demain

En 2011, c'est plus de 3 000 hectares qui sont préservés

Dont 1 084 ha, soit 35%, en propriété

Et 2 022 ha sur le bassin de la Loire

vers des protections complémentaires

Si les choix de préservation des sites naturels remarquables qui constituent le réseau de sites relèvent de l'initiative associative du Conservatoire, ils sont inscrits en cohérence et complémentarité avec les politiques publiques.

Le statut de réserve naturelle volontaire (RNV), devenue réserve naturelle régionale (RNR), ou d'espaces naturels sensibles (ENS) a renforcé la protection des sites du Conservatoire tout autant que ces derniers ont contribué à forger les réseaux des partenaires.

Les politiques ENS des Départements ont un mode d'action convergent avec celui d'un CEN en ce sens que la maîtrise foncière est au cœur de la préservation du site. Le nombre de sites du Conservatoire inscrits dans une politique ENS est passé de deux et 60 ha, dans l'Indre-et-Loire en 2004, à 11 et 500 ha, répartis sur cinq départements en 2011.

Ces sites peuvent être soit des propriétés du Conseil général ou d'une commune confiées en gestion au Conservatoire, soit des sites du Conservatoire labellisés ENS. L'Eure-et-Loir a fait le choix d'inscrire de vastes ensembles en ENS qui font l'objet d'une animation en vue de



Le Bocage de Noirlac (Bruère-Allichamps), un espace naturel remarquable, propriété du Conseil général du Cher.

définir et faire « s'approprier » les mesures de gestion et d'ouverture au public. Le Conservatoire anime ainsi deux sites d'une superficie de 1 334 ha.

Le travail sur les ENS est le reflet de l'évolution du Conservatoire qui a renforcé son statut de gestionnaire et développé son action d'animateur de territoire.

En 2010, 500 ha de sites préservés en espace naturel sensible

vers des protections fortes

Les zonages réglementaires (arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve biologique domaniale, réserve naturelle nationale ou régionale) représentent 0,13 % du territoire régional, soit 28 aires protégées.

Le Conservatoire maîtrise le foncier (acquisition ou maîtrise d'usage) sur 11 d'entre elles, soit sur 8 % de leur surface. Ces réglementations, complémentaires à l'action Conservatoire, sont le gage d'une stratégie cohérente de création d'aires protégées pour une gestion efficace des espaces naturels, nécessaire au maintien de la biodiversité.



Le Bois des Roches (Indre), acquis en 1992 pour ses habitats rocheux et grottes remarquables, est le premier site préservé par le Conservatoire à l'origine d'un classement en RNR (anciennement RNV) en 1997.

1533 ha en réserve naturelle gérés

8 % de la surface des aires protégées en région gérés par le Conservatoire

Le Domaine public fluvial

La Loire, artère vitale de la région, recèle des joyaux de biodiversité qui ont amené le Conservatoire à y intervenir dès sa création. La Loire est une rivière domaniale ; la majeure partie de son lit relève donc du domaine public fluvial. Dans la mesure où il n'est pas envisageable d'acquérir du foncier dans ces périmètres appartenant à l'État, la protection de ces zones s'est naturellement construite grâce à des autorisations d'occupation temporaires (AOT) accordées au Conservatoire par l'État, via la Direction départementale des territoires (ex DDE), pour mettre en place des actions de gestion favorables aux espaces et espèces ligériens. La première AOT a été signée dans le Loiret, à Beaugency, en 1992 sur 50 hectares. Neuf ans plus tard les AOT concernent 20 sites et représentent 970 hectares.

970 ha de domaine public fluvial gérés en 2010

Le Conservatoire a initié, en lien avec le Conseil régional du Centre, la création de deux réserves naturelles régionales (anciennement volontaires) : le Bois des Roches dans l'Indre (1997) et la Vallée des Cailles en Eure-et-Loir (1999). Enfin, des démarches engagées depuis 1976 devraient permettre en 2012 la création de la Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller (Cher).



Les Chaumes du Verniller, future réserve naturelle nationale.



Sterne naine

La Réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin, créée en 1975 et gérée par Loiret Nature Environnement, a longtemps été le seul territoire ligérien protégé par cette réglementation forte qu'est une réserve naturelle. À l'initiative de quelques naturalistes et des CEN Centre et Bourgogne, la Réserve naturelle nationale du Val de Loire voit le jour le 21 novembre 1995 sur 1 454 ha entre Cher et Nièvre. Seize ans et deux plans de gestion plus tard, cette réserve naturelle, co-gérée par les deux CEN, bénéficie d'une appropriation de plus en plus importante par les principaux acteurs du territoire.



Vers une protection européenne

Essentiellement concentré sur la constitution d'un réseau de sites par la maîtrise foncière et d'usage, le Conservatoire n'a pas été en mesure, jusqu'en 2002, de contribuer activement au processus de réactivation de Natura 2000 suite aux oppositions que cette politique a suscitées en France entre 1995 et 1997.

Le Conservatoire a toutefois saisi l'opportunité que représentait la mise en œuvre progressive de Natura 2000 en région Centre et en a accompagné l'évolution aux côtés de la DREAL et des collectivités maîtres d'ouvrage. La réalisation de documents d'objectifs s'est avérée une activité ponctuelle avec trois études réalisées en tant que structure porteuse. Afin d'inscrire l'action dans la durée, le principe a été surtout d'offrir aux maîtres d'ouvrage d'assurer l'animation de sites Natura 2000 au sein desquels le Conservatoire protégeait des espaces et pouvait ainsi faire bénéficier de sa connaissance des milieux et du contexte partenarial local.

Les sites animés sont donc le reflet de l'action du Conservatoire puisque 13 d'entre eux se trouvent sur les vallées alluviales de la Loire et du Cher et le 14^e sur un espace de pelouses sèches. De structure gestionnaire, le Conservatoire a donc évolué, avec Natura 2000, en structure accompagnatrice des politiques publiques et animatrice de territoires.



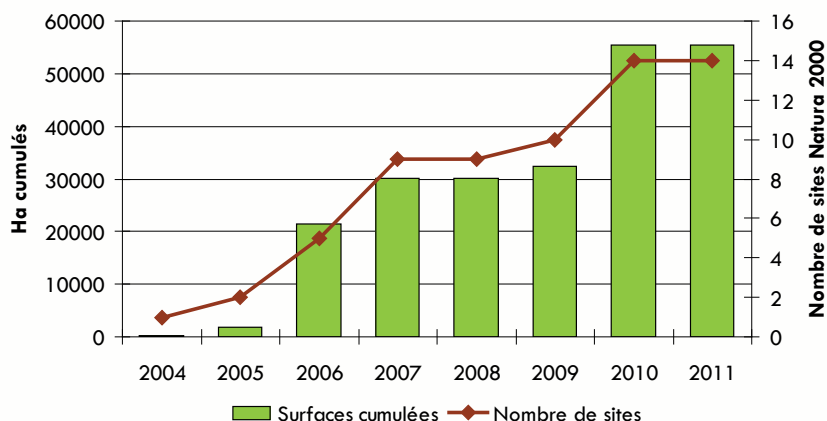
Broyage de pelouses ligériennes dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur le site de Benne (Dampierre-en-Burly, Loiret).

14 sites Natura 2000 animés en 2010



Signature de la charte Natura 2000 par la commune de Chécy.

Évolution de l'animation Natura 2000



Au sein du réseau de sites, 2 635 ha intégrés à un site Natura 2000

12 sites bénéficiant d'un contrat Natura 2000 en 2010

Réseau de sites mais aussi réseaux d'acteurs

Pour répondre aux enjeux de biodiversité, les missions du Conservatoire ont évolué en 20 ans. Animateur de territoire pour la protection des sites de son réseau, le Conservatoire contribue, depuis 2007, à la mise en commun de compétences et de connaissances ; ceci afin de favoriser des actions coordonnées et cohérentes à l'échelle de thématiques telles que l'animation du plan « mares » en Eure-et-Loir et du groupe de travail sur les espèces végétales invasives en région Centre.



Inauguration de la mare communale restaurée à Loigny-la-Bataille (Eure-et-Loir), dans le cadre du plan « mares ».



Connaître

Les habitats préservés

À l'échelle métropolitaine, le territoire régional porte une forte responsabilité pour certains habitats d'intérêt patrimonial, pour lesquels le Conservatoire joue un rôle majeur à travers son intervention et la gestion pratiquée sur son réseau de sites.

En premier lieu, les écosystèmes alluviaux (65 %) constituent un axe majeur de préservation sur la Loire et ses affluents (Cher, Indre...), cours d'eau abritant des ensembles de pelouses, prairies et forêts inondables, exceptionnels pour l'Europe occidentale.

De même, le Berry, la Touraine et la vallée de l'Eure sont des territoires privilégiés pour la conservation des pelouses

sèches (16 %), ces régions naturelles accueillant, en effet, un cortège de plantes et d'insectes thermophiles unique pour le nord de la France.

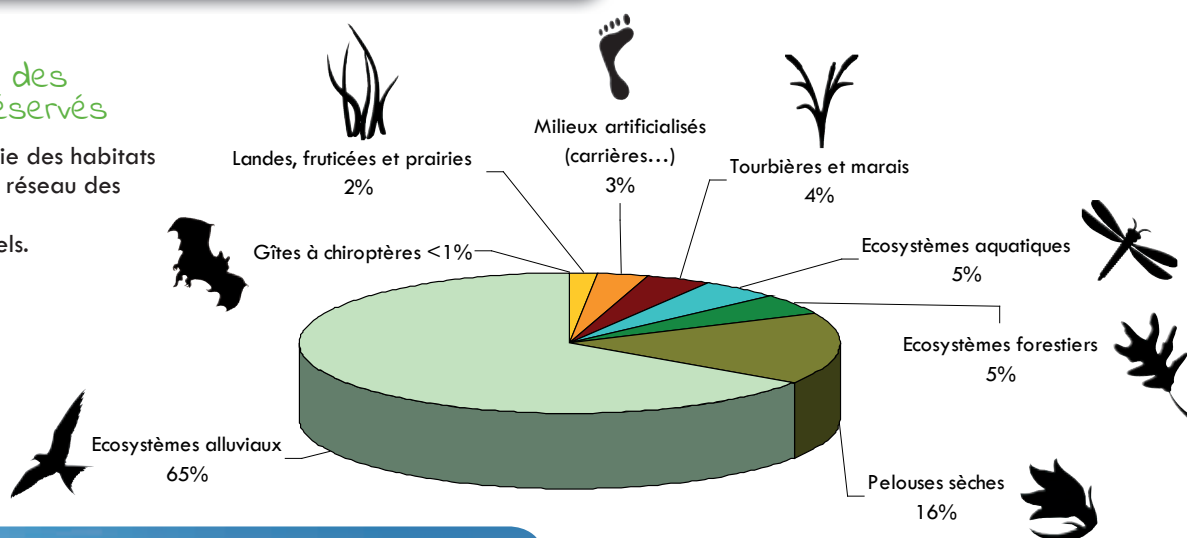
De manière ponctuelle, des interventions concernent aussi des zones humides à forts enjeux : des écosystèmes aquatiques particuliers tels que les étangs du Perche, de la Sologne et de la Brenne, et des tourbières, notamment les marais alcalins du Gâtinais.

Enfin, le Conservatoire assure la protection de gîtes d'hivernage pour les chauves-souris avec des sites d'intérêt national dans le sud-ouest de la région Centre.

Les écosystèmes alluviaux, espaces emblématiques

Proportions des habitats préservés

selon la typologie des habitats en cours dans le réseau des Conservatoires d'espaces naturels.



De gauche à droite : écosystème alluvial sur le Val de Langeais (Indre-et-Loire) ; carrière exploitée par Cemex aux Glénoux (Baccon, Loiret) et gérée en partie avec l'aide du Conservatoire ; les pelouses sèches de la Vallée des Cailles (Boncourt, Eure-et-Loir).

Les habitats patrimoniaux

Aujourd'hui, après 20 ans d'action, le Conservatoire protège au total 37 des 54 habitats patrimoniaux recensés en région Centre.

Parmi ces 37 habitats, le rôle du Conservatoire est essentiel pour sept types d'habitats particulièrement menacés :

- les forêts alluviales à bois dur (452 ha) et à bois tendre (325 ha), sur la Loire, où ces milieux sont fréquents, mais aussi sur ses affluents où leur situation est relictuelle ;
- les prairies mésophiles (372 ha) et mésohygrophiles de fauche (58 ha) présentes pour l'essentiel sur les Prairies du Fouzon (Loir-et-Cher) ;
- les pelouses sablo-calcaires (32 ha) et acidiphiles à Corynéphore (6 ha) concentrées sur le Val de Sully (Loiret) et les Hauts de Bertignolles (Indre-et-Loire) ;
- et enfin les pelouses calcicoles (185 ha) avec la préservation de l'ensemble des sites d'intérêt national comme les Chaumes de la Périssse (Cher).

37 des 54 habitats patrimoniaux de la région, soit 1 770 ha, présents sur le réseau de sites

Un habitat patrimonial, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit des habitats issus de l'annexe I de la directive européenne habitats-faune-flore, des habitats déterminants ZNIEFF et de ceux de la liste rouge de la région Centre (validée par le CSRPN le 30 mars 2010).

Au total, 54 habitats sont considérés comme d'intérêt patrimonial en région Centre.

La codification utilisée est celle de Natura 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire et celle de CORINE Biotopes, pour les autres habitats.

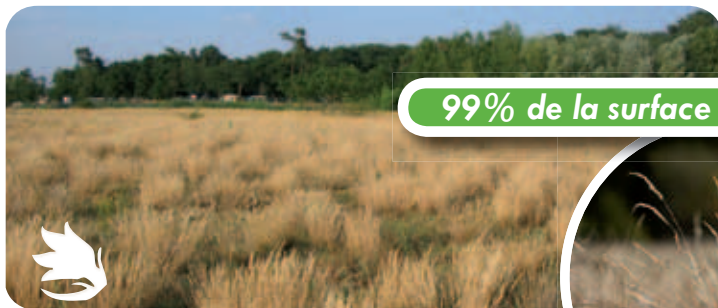
Visées par le Grenelle Environnement, les zones humides font partie des préoccupations majeures en termes de biodiversité. Le Conservatoire intervient pour la préservation de plusieurs habitats associés, en bords de cours d'eau ou sur des zones d'étang, de marais ou encore de tourbière.

Les surfaces concernées sont de 2 157 ha sur le bassin Loire-Bretagne et 1 66,3 ha sur le bassin Seine-Normandie.



Grèbe huppé

99% de la surface préservée dotés d'un plan de gestion en 2010



Corynéphore blanchâtre



De haut en bas : pelouses à Corynéphore sur l'Île des Mahis (Saint-Benoît-sur-Loire, Loiret) ; prairies inondables des Prairies du Fouzon (Loir-et-Cher) ; saulaie blanche sur la Réserve naturelle du Val de Loire (Cher/Nièvre).

Les plans de gestion, outils de référence

84 des 94 sites du Conservatoire sont dotés d'un plan de gestion, cadrant les interventions sur 99 % de la surface préservée.

Une nouvelle méthodologie standardisée des plans de gestion a été établie au 1^{er} janvier 2010. Cette méthode prévoit un plan de gestion sur une plus longue durée, facilement révisable et intégrant l'ensemble des enjeux d'un espace naturel (conservation, connaissance et valorisation). La nouvelle démarche de réalisation du plan de gestion réaffirme, en outre, l'importance de la concertation locale.



Gérer le réseau de sites

Notion encore peu comprise du grand public, la gestion des espaces naturels s'avère être une nécessité car l'homme façonne depuis bien longtemps les milieux naturels et conditionne leur évolution. Pour assurer la pérennité d'un habitat naturel, une intervention est donc souvent nécessaire. Elle s'appuie d'abord sur une exploitation agricole mais aussi, en complément ou substitution, sur des opérations de génie écologique sous-traitées et, de façon minoritaire, sur des travaux effectués en régie.

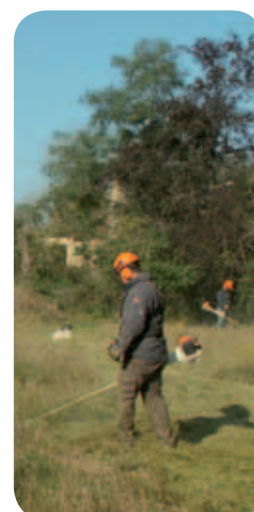
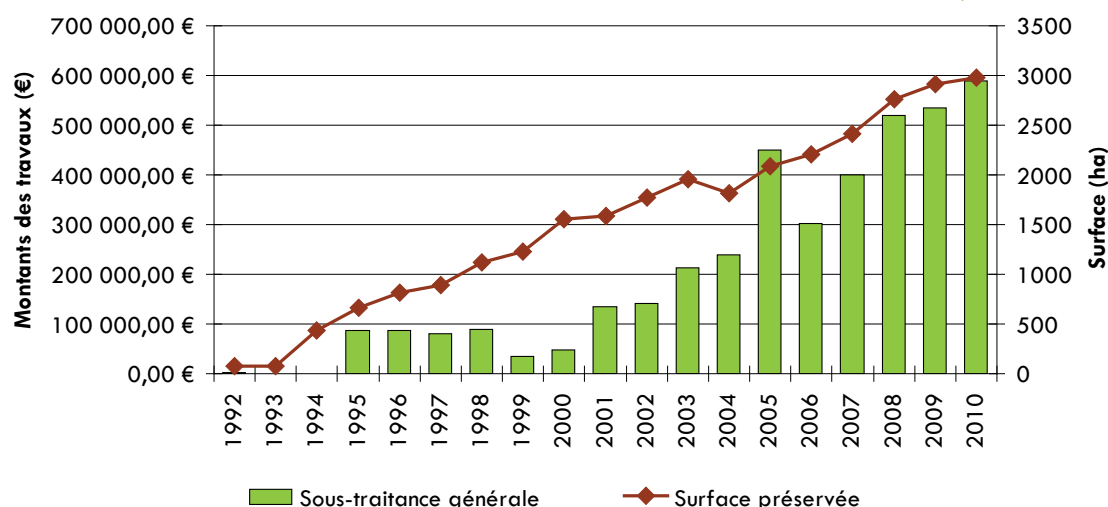
Trois phases se dessinent dans l'activité de gestionnaire du Conservatoire :

Années 1991-1994 : à l'exception des chantiers bénévoles, peu de travaux sont réalisés et les sous-traitances sont concentrées sur des études.

Années 1995-2002 : en moyenne, 25 % des sites sont concernés par des opérations de gestion. Les travaux bénéficient des programmes LIFE (Loire Nature de 1993 à 1998 et Pelouses sèches de 1998 à 2002) mais restent réduits à l'échelle du réseau de sites protégés car concentrés sur les thématiques des LIFE.

Années 2003-2010 : en moyenne, 50 % des sites font l'objet d'une opération de gestion. L'évolution progressive de la méthodologie des plans de gestion et leur réalisation par une équipe professionnelle améliorent notablement la programmation des actions de gestion. Celles-ci bénéficient de l'élargissement des partenariats et de la diversification des sources de financement qui permettent ainsi d'intervenir sur l'ensemble du réseau de sites préservés.

Évolution de la surface maîtrisée et des travaux



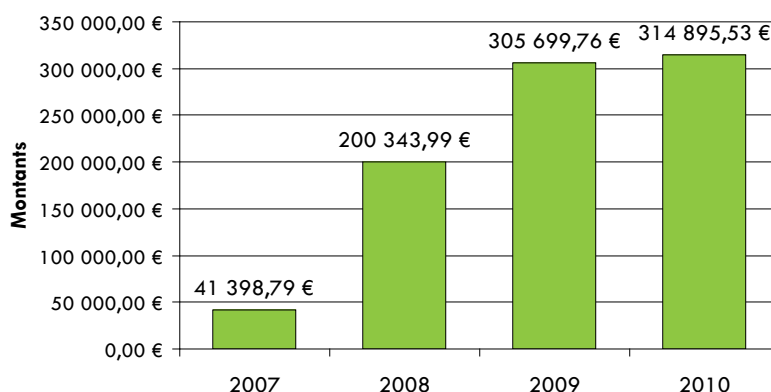
Travaux par l'association d'insertion Le Relais sur l'île Marie (Vierzon, Cher)

45 sites concernés par 102 opérations de gestion en 2010

L'insertion

Les entreprises et associations d'insertion sont des prestataires de longue date du Conservatoire. À travers 20 ans de collaboration, elles ont développé des compétences techniques adaptées aux spécificités de la gestion des sites naturels et ont pu renforcer leur rôle social de réinsertion professionnelle. En 2010, la part de l'insertion représentait 56 % du montant des travaux réalisés sur sites.

Montants des travaux sous-traités en insertion



Les agriculteurs, partenaires de la gestion



33 sites et 1 005 ha exploités, soit 35 % de la surface préservée

49 exploitants agricoles partenaires en 2010

L'une des préoccupations du Conservatoire est d'ancrer la gestion des sites dans l'économie locale et de contribuer ainsi à la vie des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

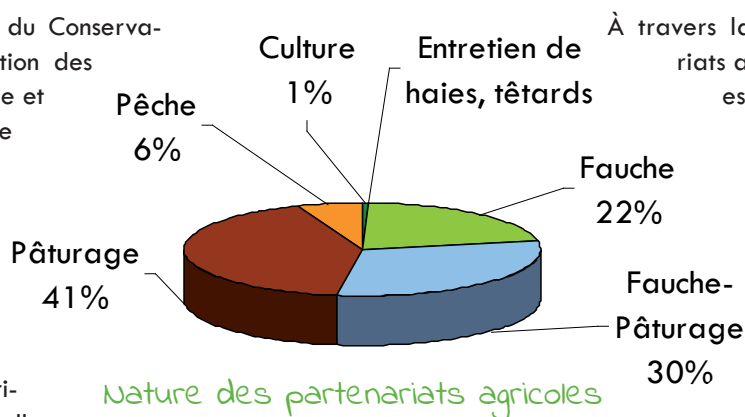
Bien souvent, les habitats présents résultent de pratiques agricoles anciennes et extensives qu'il convient de favoriser, maintenir, voire réinstaller.

Des conventions sont passées avec les agriculteurs moyennant le respect de cahiers des charges adaptés.

La progression des partenariats agricoles dans le temps est difficile à évaluer. Cet objectif ayant toujours été une préoccupation importante pour le Conservatoire, la délégation de gestion à des exploitants a globalement suivi la construction du réseau de sites.

Certains sites ont été acquis et les exploitants maintenus, comme à l'Étang de Beaumont en 1996 avec un bail de pêche au profit d'un exploitant piscicole. Pour d'autres, des restaurations ont favorisé la mise à disposition de parcelles, comme aux Éthouars en 2005 après l'exploitation d'une peupleraie et la remise en prairie de 18,83 ha.

Développé avec un éleveur à partir d'une expérimentation localisée en 1998 sur le site du Méandre de Guilly, le projet Pasto'Loire regroupe aujourd'hui quatre éleveurs répartis sur six sites et près de 400 ha sur les bords de Loire.



À travers la diversité de ces partenariats agricoles, la préservation des espaces naturels contribue ainsi à la dynamisation des territoires ruraux et à leur vie économique.

Concilier les usages

Au-delà du monde agricole, principal utilisateur des espaces ruraux, de nombreux acteurs interviennent sur les territoires dans lesquels s'inscrivent les sites du Conservatoire. Moyennant quelques adaptations, de nombreux usages, loin de desservir la préservation d'un site, peuvent constituer des atouts pour leur gestion. Le Conservatoire cherche donc à tisser des partenariats locaux comme avec les sociétés locales de chasse. Sur les 1 000 ha pour lesquels le Conservatoire possède le droit de chasse en tant que propriétaire, près de 50 % font l'objet d'une convention avec 14 délégataires. Sur la Loire, domaine public fluvial, le travail coopératif est particulièrement important avec les DDT « fluviales », gestionnaires du lit, puisque les interventions du Conservatoire complètent celles des DDT sur près de 1 250 ha, soit une augmentation de 2 500 % depuis la première AOT en 1992 qui représentait 50 ha à Beaugency.



Des espèces sauvegardées

Deux tiers des espèces patrimoniales en région Centre sont préservées par le réseau de sites du Conservatoire avec une action notable sur un certain nombre de groupes taxonomiques :

- près de la moitié de la flore vasculaire protégée avec la conservation d'espèces endémiques françaises : l'Isoète velu (*Isoetes velata subsp. tenuissima*), l'Euphrase de Jaubert (*Odontites jaubertianus*) ou la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*) ;
- 81 % des criquets et des sauterelles avec la protection de l'unique population de Dectique des brandes (*Gampsocleis glabra*) ou du Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*) ;
- 56 % des papillons de jour avec la préservation du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) sur 14 sites du réseau Conservatoire ;
- 75 % des amphibiens, le Triton crêté bénéficiant d'une conservation sur 11 espaces naturels ;



Euphrase de Jaubert



Cuivré des marais

- et l'ensemble des mammifères avec une action majeure sur les populations de Castor d'Europe (*Castor fiber*) de la Loire et ses affluents ou de Grand rhinolophe avec le quart des effectifs hivernant en région Centre.

67 % des espèces jugées patrimoniales en région présentes sur le réseau de sites

Espèces patrimoniales en région Centre et sur le réseau de sites Conservatoire

	Réseau Cen Centre	Total région Centre	%
FLORE VASCULAIRE	97	197	49 %
FAUNE			
Mollusques	2	4	50 %
Orthoptères	21	26	81 %
Odonates	15	24	63 %
Lépidoptères rhopalocères	28	50	56 %
Coléoptères	3	4	75 %
Amphibiens	6	8	75 %
Reptiles	5	6	83 %
Oiseaux (nicheurs/hivernants)	60	74	81 %
Mammifères	21	21	100 %
TOTAL	258	414	62 %



Castor d'Europe

Qu'est-ce qu'une espèce patrimoniale ?

Les espèces dites « patrimoniales » concernent les espèces protégées en France, mais aussi à l'échelle régionale (pour les végétaux), ainsi que celles figurant aux annexes II et IV de la directive habitats-faune-flore et de l'annexe I de la directive oiseaux. À l'exception des mollusques, des coléoptères et des lépidoptères hétérocères, les espèces des listes rouges de France et des listes rouges de la région Centre ont été prises en compte dans le bilan dressé par le Conservatoire.

Gros plan sur quatre espèces emblématiques



L'Azuré du serpolet est une espèce protégée à l'échelle nationale ainsi qu'une espèce inscrite à la stratégie de création des aires protégées.

Azuré du serpolet (*Maculinea arion*)

Maculinea arion est un lépidoptère dont le cycle de vie est inféodé à deux espèces : une fourmi (*Myrmica sabuleti*) et une plante, l'Origan (*Origanum vulgare*). Répartis sur six sites de pelouses sèches préservés par le Conservatoire, notamment aux Chaumes du Verniller (La-Chapelle-Saint-Ursin, Cher), ses effectifs sont suivis depuis plusieurs années, de même que l'impact sur les populations des actions de gestion (désherbage et reconnexion des habitats favorables) menées par le Conservatoire.

Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora*)

La Sabline à grandes fleurs n'est connue en région Centre qu'en Touraine, les principales populations étant localisées sur les Puys du Chinonais (Indre-et-Loire). Cette particularité donne lieu depuis 2001 à un partenariat avec le Conservatoire botanique pour le suivi et la protection des stations de cette espèce rupestre. Les travaux de maintien des milieux rocheux ouverts, réalisés par le Conservatoire, ont permis d'arriver aujourd'hui à une centaine de pieds connus.



La Sabline à grandes fleurs est protégée à l'échelle de la région Centre.



La Marsilée est protégée à plusieurs échelles : en France, en Europe via les annexes II et IV de la directive habitats, convention de Berne.

Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*)

La Marsilée à quatre feuilles est une fougère aquatique protégée. Présente sur cinq communes en région Centre, et considérée comme disparue dans le Loiret jusqu'en 2008, cette espèce a vu une importante station se reconstituer suite à des travaux de restauration de mare (curage et dessouchage), réalisés par le Conservatoire sur le site préservé du Méandre de Guilly (Loiret).

Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)

Le Plateau de Chabris (limite Loir-et-Cher et Indre) a été acquis par le Conservatoire en 1999 dans le cadre du programme LIFE Nature « Sauvegarde de l'Outarde canepetière et de la faune associée », afin de préserver des milieux de polyculture-élevage, habitats nécessaires pour la reproduction de cette espèce. Aujourd'hui, grâce à une gestion en partenariat avec Indre Nature et la LPO, ce site abrite 1/5^e de la population reproductrice de la région.



L'Outarde canepetière est une espèce rare, inscrite à l'annexe I de la directive européenne oiseaux.



Des sites emblématiques (Indre-et-Loire)

Les Puys du Chinonais

Intervention : acquisitions en 2001 et 2002, bail emphytéotique de 99 ans avec le Conseil général d'Indre-et-Loire en 2004

Surface gérée : > 55 ha

Statut de protection/inventaire : pour partie, Znieff, Natura 2000, APPB, espace naturel sensible, espace boisé classé

Habitats d'intérêt : 4 habitats dont pelouses calcicoles, dalles calcaires, pelouses sur sable, chênaie calcicole

Espèces d'intérêt : 31 espèces dont l'Azuré du serpolet ; Peucedan des montagnes, Gagée de Bohème (seule station de la région, à proximité du site)

Gestion principale : fauche des pelouses

Découverte : sentier, trois panneaux et une plaquette (2003)

Fréquentation accompagnée : 1 400 personnes

Coût d'intervention : 193 900 € (178 000 € en gestion)

Les Puys du Chinonais, territoire vallonné de pelouses sèches sablo-calcaires, sont connus pour leur grande valeur floristique. C'est donc tout naturellement qu'en 1981 le Conseil général d'Indre-et-Loire, propriétaire de 42 ha, entame une démarche de protection dans le cadre des espaces naturels sensibles, complétée par un arrêté préfectoral de protection de biotope en 1983. De 1998 à 2002, le programme Life « Pelouses sèches » permet au Conservatoire d'acquérir 9 ha en différentes parcelles. En 2003, le document d'objectif Natura 2000 est validé. Le Conseil général signe un bail emphytéotique avec le Conservatoire, qui devient ainsi le gestionnaire d'un ensemble de 51 ha. L'histoire originale de la protection des Puys montre qu'un agencement cohérent de statuts de protection et une bonne coopération entre les différentes instances responsables de ces démarches aboutissent à la protection, sur une surface non négligeable, d'un espace naturel remarquable par sa biodiversité.



Le val de Montlouis

Intervention : acquisition dès 1995 et convention sur le domaine public fluvial depuis 1997

Surface gérée : 293 ha

Statut de protection/inventaire : Natura 2000, APPB...

Habitats d'intérêt : 7 habitats dont végétation aquatique enracinée, mégaphorbiaies, rives exondées, prairies mésophiles de fauche, forêt alluviale à bois dur et tendre

Espèces d'intérêt : 39 espèces dont Sternes naine et pierregarin, Loutre d'Europe, Gomphe serpentifère ; Laïche de Loire...

Gestion principale : maintien des milieux ouverts, lutte contre les espèces invasives

Découverte : sentier, huit panneaux, une plaquette et un audio-guide (2011)

Fréquentation accompagnée : > 5 000 personnes

Coût d'intervention : 327 800 € (292 000 € en gestion)

A gauche, les Puys du Chinonais (Chinon et Beaumont-en-véron).
Ci-dessus, l'Île de Bondésir dans le Val de Montlouis (Montlouis-sur-Loire). Ci-contre, la Sterne pierregarin.

Le Val de Montlouis est un vaste ensemble de sites dont la forte valeur patrimoniale consiste en une mosaïque de paysages ligériens, avec notamment de nombreux îlots et grèves de sables, riches en oiseaux protégés qui nichent uniquement sur ces milieux spécifiques : Sternes naines et pierregarin, mouettes, Petit gravelot... Cet espace naturel préservé, situé à proximité de l'agglomération de Tours, est un endroit idéal pour mettre en place une politique de valorisation pédagogique. Ainsi en 2011, un sentier de découverte ligérien accessible à tout public a été aménagé sur l'Île de Bondésir. Aujourd'hui, grâce à la collaboration et à l'investissement de nombreux partenaires techniques et financiers (associations, collectivités territoriales...), chacun peut profiter de cet ensemble paysager ligérien exceptionnel.

Des sites emblématiques (Loir-et-Cher)

Les Prairies du Fouzon, des enjeux multiples

Intervention : acquisitions depuis 1995

Surface gérée : 1 67 ha

Statut de protection/inventaire : Znieff, ZICO, Natura 2000, label « Paysage de reconquête »

Habitats d'intérêt : 7 habitats dont mégaphorbiaies, prairies de fauche, végétation aquatique, forêt alluviale à bois dur...

Espèces d'intérêt : 50 espèces dont Gratioline officinale, Renoncule à feuille d'ophioglosse, Germandrée des marais, Gentiane pneumonanthe ; Courlis cendré, Pie-grièche écorcheur, Tarier des prés, Criquet vert-échine, Carabe à collier, Pique-prune...

Gestion principale : fauche tardive centrifuge

Découverte : un panneau (2001)

Fréquentation totale accompagnée : 1 400 personnes

Coût d'intervention : 177 700 €

(128 600 € en gestion)

Très tôt symbole d'un partenariat historique entre trois structures gestionnaires, les Prairies du Fouzon représentent pour le Conservatoire un site phare en contexte agricole.

Ses importantes surfaces de prairies de fauche inondables et la forêt alluviale associée, à la confluence des vallées du Cher et du Fouzon, présentent un intérêt écologique indéniable. Les prairies naturelles, habitats en régression, accueillent notamment des cortèges entomologiques, ornithologiques (Rôle des genêts, connu sur le site jusqu'en 2002) et floristiques (orchidées, Pigamon jaune...) patrimoniaux. C'est pour protéger cet espace relictuel et l'étendre que, dès 1989, le Conservatoire des Sites de Loir-et-Cher, puis le Conservatoire du Centre en 1995, assurent une veille foncière, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et la SAFER, et avec la reconnaissance du label « Paysage de reconquête » dans les années 1990. En 2010, 1 66,8 ha sont protégés, auxquels il convient d'ajouter les 70,4 ha du Conservatoire de Loir-et-Cher.



Ci-dessus, les Prairies du Fouzon (Seigy, Couffy, Noyers/Cher, Meusnes, Selles/Cher, Châtillon/cher). Au milieu, la Gratioline officinale. A droite, l'Étang de Beaumont (Neung-sur-Beuvron, Montrieux-en-Sologne).



L'Étang de Beaumont, zone humide majeure en Sologne

Intervention : acquisition en 1996

Surface gérée : 35 ha

Statut de protection/inventaire : Natura 2000, Znieff...

Habitats d'intérêt : 5 habitats dont gazon amphibie, végétation aquatique, roselière, prairie humide et mésophile, chênaie-charmaie, saulaie...

Espèces d'intérêt : 44 espèces dont Flûteau nageant, Pilulaire globuleuse, Potentille couchée, Gratioline officinale, Isoète voilé ; Guifette moustac, Butor étoilé, Héron pourpré, Triton crêté

Gestion principale : pisciculture extensive ; entretien de la roselière et du boisement

Découverte : observatoire ornithologique et une plaquette (2003)

Fréquentation accompagnée : > 4 000 personnes

Fréquentation libre : > 12 000 personnes/an

Coût d'intervention : 95 100 € (12 600 € en gestion)

Ce site est l'un des rares que le Conservatoire préserve en Sologne. Il recèle une biodiversité exceptionnelle : plus de 540 espèces s'y côtoient. Les ceintures de végétation structurent en effet différents types d'habitats autour de l'étang : végétation aquatique en radeau pour la nidification des guifettes, roselières hébergeant de nombreux oiseaux paludicoles, Potentille couchée sur les berges, forêt de Saules cendrés puis forêt à bois dur en périphérie. La gestion du site vise à préserver l'équilibre en place, avec une gestion piscicole, l'entretien de la roselière... et à maintenir et développer la capacité d'accueil pour un maximum d'espèces. Sur ce site, la nécessité d'organiser une fréquentation sans dérangement a conduit à l'installation, en 2003, d'un observatoire. Ce dernier connaît une fréquentation annuelle supérieure à 10 000 visites, avec notamment de nombreux touristes étrangers venus de loin pour admirer la faune ailée de ce lieu magique.



Des sites emblématiques (Loiret)

Les Rives de Beaugency

Intervention : convention sur le DPF en 1992

Surface gérée : 50 ha

Statut de protection/inventaire : Znieff, ZICO, APPB sternes et APPB castor, Natura 2000

Habitats d'intérêt : 9 habitats dont végétation aquatique (renoncles), végétation des rives exondées, prairies mésophiles de fauche, pelouses sur sable, saulaie et forêt alluviale à bois tendre et dur

Espèces d'intérêt : 19 espèces dont Laïche de Loire, Limoselle aquatique; Gomphe serpentín et Gomphe à pattes jaunes

Gestion principale : pâturage bovin

Découverte : sentier renouvelé en 2009, sept panneaux, une plaquette et un livret pédagogique

Fréquentation accompagnée : > 2 700 personnes

Fréquentation libre : > 10 000 personnes/an

Coût d'intervention : 180 800 € (36 600 € en gestion)

Premier site préservé dans le Loiret, en 1992, les Rives de Beaugency forment un

îlot de biodiversité ligérienne à deux pas de la ville !

L'ensemble des paysages des bords de Loire y est représenté : îlots et grèves de sable plus ou moins végétalisés, berges et falaises, forêt alluviale mûre et jeune, boires et bras secondaires, prairies pâturées et prairies de fauche, pelouses sur sable, fruticées... Le retour du Castor, réintroduit à Blois entre 1974 et 1976, y a justifié la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope en 1988, puis en 1999 pour les sternes. Longtemps sanctuarisé tant son intérêt était fort, le site est aujourd'hui davantage tourné vers la ville avec un sentier de promenade au départ des quais en rive nord.

La situation de ce site, à proximité d'une ville, en fait un site pilote exemplaire pour les actions de valorisation et de sensibilisation. La Ville de Beaugency, particulièrement sensible à cette démarche, coopère étroitement avec le Conservatoire pour préserver ce patrimoine.



Ci-dessus, les Rives de Beaugency (Loiret).
Au milieu, l'Oedipode soufrée. A droite, pâturage de brebis solognotes sur le Méandre de Guilly (Guilly).



Le val de Sully, une mosaïque de sites pour une unité paysagère et écologique

Intervention : acquisitions dès 1994, location, convention d'occupation temporaire sur le DPF

Surface gérée : > 340 ha

Statut de protection/inventaire : Znieff, ZICO, Natura 2000

Habitats d'intérêt : 11 habitats dont pelouses à Fétuque, pelouses à Corynéphore, mégaphorbiaie, forêt alluviale

Espèces d'intérêt : > 50 espèces dont Pulicaire vulgaire, Gagée des prés, Renoncule à feuille de cerfeuil, orchidées, Peuplier noir ; Gomphocère tacheté, Oedipode soufrée, Sphinx de l'euphorbe, Loutre, Crapaud calamite, Balbuzard pêcheur...

Gestion principale : pâturage extensif, restauration

Découverte : sentier, trois panneaux (1998)

Fréquentation accompagnée : > 3 600 personnes

Coût d'intervention : 316 200 € (Méandre de Guilly)

Neuf sites naturels, partie intégrante du Val de Sully, ont été préservés par le Conservatoire entre 1994 et 2006, afin de maintenir, sur la plus grande surface possible, le fonctionnement hydraulique naturel de la Loire et par conséquent la constitution des milieux et des cortèges d'espèces ligériens. C'est ainsi que le pâturage extensif, présent sur le val jusqu'en 1950, a été réinstauré progressivement depuis 1996 pour limiter la fermeture des prairies et pelouses alluviales. Depuis plusieurs années, la problématique générale du Val de Sully est de mettre en cohérence les missions naturalistes du Conservatoire (études, protection, gestion, valorisation) avec les usages en cours sur ce secteur en grande partie constitué de domaine public fluvial : chasse, pêche, randonnée, cyclisme, exploitation agricole et forestière...

Des sites emblématiques (Eure-et-Loir)

L'Étang de la Benette, amphibiens et libellules au rendez-vous

Intervention : acquisition en 1995

Surface gérée : 14 ha

Statut de protection/inventaire : Znieff, Natura 2000

Habitats d'intérêt : 6 habitats dont végétation flottante, chênaie-charmaie, aulnaie-saulaie marécageuse, mégaphorbiaie, gazon amphibie pérenne

Espèces d'intérêt : 16 espèces dont Littorelle à une fleur, Polystic à aiguillon, Pilulaire globuleuse, Flûteau nageant ; 3 espèces d'odonates dont la Grande Aeshne et 9 espèces d'amphibiens

Gestion principale : pisciculture extensive et gestion des abords de l'étang

Découverte : deux panneaux, un poster (1998), une plaquette (2008)

Fréquentation accompagnée : > 1 500 personnes

Coût d'intervention : 27 500 € (21 600 € en gestion)

Premier étang acquis par le Conservatoire, l'Étang de la Benette constitue une zone humide forestière relativement bien préservée des pollutions et des aménagements humains. Situé en lisière de la forêt de Senonches, il est fréquenté par une importante population d'amphibiens, ce qui a favorisé la création, par le Parc naturel régional du Perche, du premier crapauduc sur un site du Conservatoire, en 1999. Cette grande valeur écologique lui a valu d'être choisi en 2003 pour le lancement national de l'opération Fréquence Grenouille. En 2010, afin de compléter les connaissances naturalistes sur le site et de mieux identifier ses potentialités et son rôle (fréquentation, zone de reproduction) pour cet ordre, le Conservatoire a lancé une étude sur les odonates. Cette démarche alimentera une dynamique collective de protection de la biodiversité en Eure-et-Loir, sur les trois zones humides déjà préservées (Étang de la Benette, Tourbière des Froux, Étang de l'Isle), ainsi que sur les espaces naturels sensibles du département.



Ci-dessus, l'Étang de la Benette (Senonches) au sein du PNR du Perche. Au milieu, la Grande Aeshne. A droite, inauguration du sentier à la Vallée des Cailles (Boncourt).



Vallée des Cailles et Côte de Montreuil : un réseau de pelouses sèches

Intervention : acquisitions depuis 1995 et convention avec la commune en 1998

Surface gérée : 32 ha au total

Statut de protection/inventaire : Znieff, N2000 ; pour la Vallée des Cailles : RNV en 1999 et projet de RNR

Habitats d'intérêt : 4 habitats dont pelouses calcicoles, manteau à genévrier, hêtraie

Espèces d'intérêt : > 18 espèces dont Épipactis brun-rouge, Laîche humble, Koélerie du Valais, Spiranthe d'automne, Gentianelle d'Allemagne, Bugrane naine, Limodore à feuilles avortées ; Zygène de la petite coronille, Coronelle lisse, Criquet de la Palène, Petite Cigale des montagnes, Némusien redécouvert en 2010, Épiphigère des vignes...

Gestion principale : fauche des pelouses

Découverte : sentier, un panneau (2004)

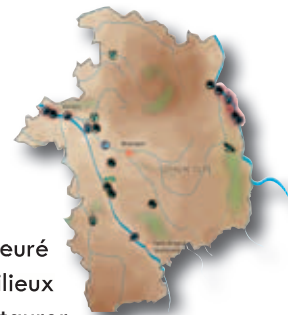
Fréquentation accompagnée : > 1 200 personnes

Coût d'intervention : 106 500 € (76 000 € en gestion)

La Vallée des Cailles et la Côte de Montreuil sont deux sites voisins, à l'extrême nord de l'Eure-et-Loir, constitués de pentes calcaires et de forêt de chênes pubescents et de hêtres. Ces caractéristiques écologiques en font des zones refuges d'importance régionale, voire nationale, pour le maintien de certaines espèces méridionales. Pour préserver ce réseau écologique, le Conservatoire cherche à reprendre le pastoralisme extensif, comme mode de gestion écologique, en lieu et place de la fauche mécanique actuelle. Le classement en réserve naturelle volontaire de la Vallée des Cailles, accueilli favorablement par les acteurs locaux, doit aboutir en 2011 à un classement en réserve naturelle régionale. Associé aux extensions du site de la Côte de Montreuil depuis 1995, cet ensemble forme un réseau de pelouses sèches relictuelles (cinq actuellement), complété de projets en cours avec la Commune d'Oulins, la Ville de Dreux et le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Des sites emblématiques (Cher)

Île Marie, val des ocreries, dernières îles de la vallée du Cher



Intervention : acquisitions en 2001 et 2004, convention de gestion en 1999 puis bail emphytéotique en 2004

Surface gérée : 38 ha

Statut de protection/inventaire : aucun

Habitats d'intérêt : 4 habitats dont saulaie blanche, prairie mésophile de fauche, forêt alluviale à bois tendre et à bois dur, pelouse sèche

Espèces d'intérêt : 16 espèces dont Pulicaire vulgaire, Pigamon jaune, Polystic à soie ; Cuivré des marais, Criquet ensanglanté, Martin-pêcheur, Castor d'Europe, Pic cendré, Alouette lulu...

Gestion principale : pâturage extensif, restauration

Découverte : sentier, une plaquette, un panneau (Île Marie en 2004)

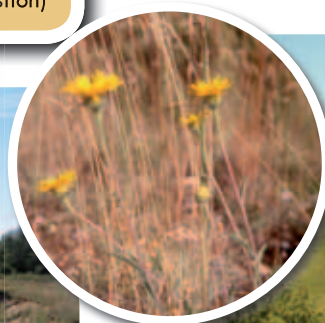
Fréquentation accompagnée : > 1 900 personnes

Fréquentation libre (Île Marie) : > 2 500 pers/an

Coût d'intervention : 67 680 € (27 000 € en gestion)

L'Île Marie, l'Île de Rozay et l'Île du Prieuré constituent un ensemble cohérent de milieux alluviaux en vallée du Cher. Afin de restaurer et protéger ces habitats et les espèces patrimoniales rares qu'ils abritent (Mésange boréale, Cardère poilue, Sagittaire à feuilles en flèche...), le Conservatoire préconise des méthodes de gestion adaptées.

Ainsi, les pelouses alluviales rares de l'Île du Prieuré, anciennement pâturées, sont aujourd'hui maintenues ouvertes par la dynamique fluviale naturelle (crues régulières du Cher), les prairies alluviales de l'Île de Rozay par un pâturage extensif caprin pour éviter leur colonisation par des ligneux, et la diversité de la faune et de la flore présentes est suivie par des inventaires réguliers. Les boisements alluviaux de l'Île Marie sont laissés à une évolution naturelle mais surveillée, et une attention particulière est portée aux plantes potentiellement invasives.



A gauche, bras secondaire sur l'Île du Prieuré (Saint-Georges-sur-la-Prée). Au milieu, l'Inule des montagnes. A droite, les Chaumes de la Périssette (Dun-sur-Auron).

Les Chaumes de la Périssette, paysage relictuel

Intervention : convention de gestion depuis 1994

Surface gérée : 173 ha

Statut de protection/inventaire : Natura 2000, label paysager en 1993

Habitats d'intérêt : 7 habitats dont dalles calcaires, pelouses calcicoles, parcours substeppe à graminées et annuelles, marais à Cladium, mégaphorbiaies, prairies mésophiles de fauche

Espèces d'intérêt : 49 espèces dont Inule des montagnes, Sabline des Chaumes, Euphrase de Jauber, Lunetière lisse ; Dorcadion, Dectique des brandes, Piégrièche écorcheur, Coronelle lisse...

Gestion principale : pâturage et fauche

Découverte : pas de sentier mais un panneau et une plaquette, ainsi qu'une ferme pédagogique

Fréquentation accompagnée : > 1 400 personnes

Coût d'intervention : 77 900 € (44 000 € en gestion)

Le paysage patrimonial des Chaumes de la Périssette évoque fidèlement ce qu'était la Champagne berrichonne avant l'intensification de l'agriculture : une végétation rase avec affleurement de dalles calcaires, ponctuée d'espèces remarquables : montagnardes (Lunetière lisse, Anthyllide des montagnes), atlantiques (Orchis pyramidal), méditerranéennes (Sabline des chaumes)... Un petit marais se développe également, amenant des espèces des milieux humides (Marisque, Grenouille verte...) très inattendues sur ce site, où la sécheresse règne presque toute l'année. Ce site est également exemplaire quant à l'origine de sa préservation : les propriétaires du domaine ont maintenu un pâturage traditionnel de moutons Mérinos pendant 250 ans, puis ont souhaité, en 1994, travailler avec le Conservatoire pour poursuivre cette activité pastorale tout en préservant les paysages et la biodiversité présents depuis si longtemps ! Chacun y trouve son compte, et la nature exceptionnelle du site aussi.

Des sites emblématiques (Indre)

Les Prairies des Chênevières, au coeur de la ville

Intervention : acquisition en 1993 et convention avec la commune de Déols depuis 1997

Surface gérée : 13 ha

Statut de protection/inventaire : Natura 2000 et espace naturel sensible de l'Écoparc

Habitats d'intérêt : 5 habitats dont végétation aquatique, mégaphorbiaie, Saulaie marécageuse, gazon amphibie, prairie hygrophile de fauche

Espèces d'intérêt : 24 espèces dont Cuivré des marais, Cistude d'Europe ; Sanguisorbe officinale, Samole de Valérand

Gestion principale : pâturage équin

Découverte : sentier, 6 panneaux (2006)

Fréquentation accompagnée : > 600 personnes

Coût d'intervention : 79 300 € (52 800 € en gestion)

Ancien marais à la confluence de l'Indre et de la Ringoire, ces prairies humides ont été drainées pour la culture du chanvre (d'où le nom !) au début du 19^e siècle, puis utilisées pour la mise en pâture. Délaissé vers 1950, le marais asséché se boise et devient une friche agricole. En 1990 c'est un dépotoir urbain ! La Commune de Déols et le Conservatoire décident alors d'acquérir et de nettoyer le site. En 1993, le Conservatoire organise les premiers suivis scientifiques pour le gérer de façon à favoriser le retour d'espèces originales. Aujourd'hui, les prairies sont incluses dans un ensemble environnemental à vocation pédagogique appelé « Écoparc des Chênevières ». La gestion mise en place consiste en un pâturage par des chevaux camarguais pour maintenir le milieu ouvert mais aussi en l'aménagement de mares et la restauration des zones humides. Les espèces envahissantes y sont combattues. Le site fait l'objet d'un partenariat étroit avec la Ville de Déols.



Ci-dessus, les camarguais sur les Prairies des Chênevières (Déols). Au milieu, le Cuivré des marais. À droite, les grottes et leurs hôtes au Bois des Roches (Poulligny-Saint-Pierre).



Bois des Roches, des facettes multiples

Intervention : acquisitions en 1992 et 2009

Surface gérée : 12 ha

Statut de protection/inventaire : Natura 2000, RNV (1996), projet de RNR (2011)

Habitats d'intérêt : 7 habitats dont dalles calcaires, pelouses calcicoles, falaises et grottes karstiques

Espèces d'intérêt : 86 espèces dont Épipactis à petites feuilles, Campanule érine, Mélisse ciliée, Doradille à tige épaisse, Bugrane naine, Buplèvre du Mont Baldo ; Rhinolophe euryale, Grand Rhinolophe, Azuré du serpolet, Sylvandre, Genette, Vertigo inverse, Pyramidule commun, Pélodyte ponctué...

Gestion principale : pâturage ovin

Découverte : un panneau (2001)

Fréquentation accompagnée : > 1 000 personnes

Fréquentation libre : > 4 500 pers/an

Coût d'intervention : 24 000 € (12 000 € en gestion)

Acquis par le Conservatoire dès 1992, le Bois des Roches présente un paysage rare en région Centre : les boisements thermophiles puis les pelouses calcicoles surplombent un alignement de falaises de 12 à 40 m de haut. L'occupation paléolithique des grottes naturelles formées dans ces rochers apporte une dimension archéologique au site. C'est pour préserver ce patrimoine culturel multiple et de qualité que le site est classé réserve naturelle volontaire dès 1996 et fait l'objet aujourd'hui d'une démarche de concertation en vue de son classement en réserve naturelle régionale.

L'ensemble abrite une biodiversité remarquable : entre 1995 et 2010, les études naturalistes ont permis de doubler le nombre d'espèces connues. Les nombreuses cavités rocheuses constituent des abris d'intérêt national pour certaines populations de chauves-souris : 5 % de la population nationale de Rhinolophe euryale transitent ainsi à l'automne sur le site.



valoriser

Le réseau de sites, support de sensibilisation

Les sites préservés n'ont jamais eu vocation à être mis sous cloche, bien au contraire. Aussi, très tôt dans sa démarche, dès 1994, le Conservatoire a proposé des animations de découverte accompagnée, tant vers les scolaires que vers le grand public, d'abord en s'appuyant sur un poste unique d'animateur puis en recourant à trois postes, à compter de 1999.

Les animations, volontairement limitées aux sites préservés, sont le cadre de nombreux partenariats avec des communes, des associations... Avec sa charte de l'animation, validée en 2007, le Conservatoire a acté le principe de la mise à disposition de son réseau de sites comme support d'éducation à l'environnement pour l'ensemble des acteurs concernés. Entre chantiers bénévoles, réunions publiques, balades nature



et projets scolaires sur plusieurs séances, le Conservatoire sensibilise de 1 500 (en 1996) à près de 4 000 personnes par an (2010), qui profitent du réseau de sites comme illustration concrète des thèmes liés à la biodiversité en région Centre.

Près de 40 000 personnes accompagnées sur les sites en 15 ans

7 620 personnes sensibilisées sur les sites en 2010

Chaque année depuis leur lancement, le Conservatoire participe aux opérations du réseau : Fréquence Grenouille (1994) et Chantiers d'automne (2004). Ces opérations permettent de sensibiliser le public à la préservation des zones humides pour la première et à la gestion des milieux naturels pour la seconde.



Des sites ouverts et équipés

La mise en place d'un unique panneau d'information sur les sites, afin d'informer de leurs richesses et des actions prévues pour leur protection, s'est poursuivie par l'aménagement plus ambitieux de sites dits « pilotes », mis en œuvre avec le concours des communes, sur des sites emblématiques ou à enjeux en termes de fréquentation.

Ainsi, en 2009, les Rives de Beaugency (Loiret) ont vu leur sentier renouvelé avec un parcours allant de la ville au site naturel et jouant sur les regards artistiques portés depuis chaque rive.

En 2011, un sentier d'interprétation a vu le jour sur les Pelouses de Bléré, ainsi qu'un sentier accessible à tous, accompagné d'audio-guides, sur l'Île de Bondésir. Des observatoires sont également installés sur les sites à enjeux ornithologiques comme sur l'Étang de Beaumont (Loir-et-Cher) en 2003, les Marais (Eure-et-Loir) en 2008 ou encore la Sablière de Cercanceaux (Loiret) en 2011.



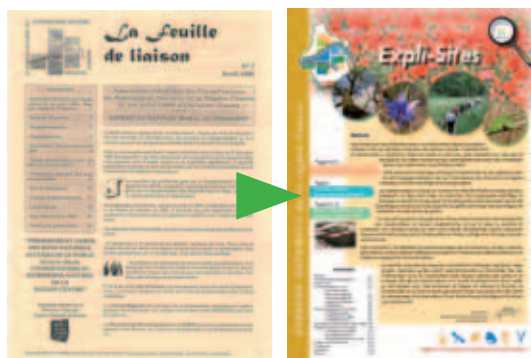
A gauche, inauguration en 1996 du panneau du site d'Entre-les-Levés (Saint-Père-sur-Loire, Loiret). Ci-dessus, inauguration du sentier des Pelouses de Bléré (Indre-et-Loire). A droite, sentier accessible à tous sur l'Île de Bondésir (Montlouis-sur-Loire, Indre-et-Loire).



23 sentiers équipés et 23 plaquettes en 2011

Près de 60 % des sites accessibles librement en 2011

Faire connaître les sites et l'association



Pour accompagner l'ouverture des sites, le Conservatoire a édité au fil du temps une collection de plaquettes d'information.

Afin de se faire connaître, il a également édité plusieurs plaquettes de présentation ainsi qu'un bulletin de liaison une à deux fois par an, devenu « Expli-Sites » en 2007.

Internet devenant un outil incontournable, le Conservatoire s'est doté d'un site, initialement conçu par l'un de ses administrateurs (2003-2010), puis rénové et développé avec les technologies les plus récentes début 2011.



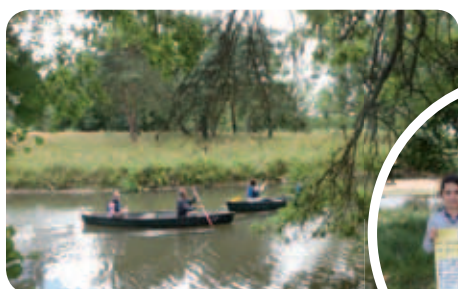
1^{ère} et 2^e génération de plaquettes « sites ».



Ce nouveau site permet désormais l'envoi d'une infolettre mensuelle « Expli-Sites électronique ».

Des événements fédérateurs

Plus de 300 articles dans les médias par an



Ci-dessus, soirée Loire nature en canoë sur l'Indre. A droite, restitutions de projets scolaires sur le Bocage de Noirlac (Bruère-Allichamps, Cher) et sur l'Étang de Beaumont (Neung-sur-Beuvron, Loir-et-Cher).



Printemps de l'environnement, Semaine du développement durable, Soirée Loire nature, Fête de la Nature, Festival de Loire, Jours de Loire, Journées vertes de Tours, Salon des éco-consomm'acteurs... autant d'occasions pour le Conservatoire de sensibiliser petits et grands à la biodiversité proche de chez eux !

L'intégration locale des sites, une priorité

Depuis les orientations réaffirmées en 2006, l'intégration locale des sites dans leur contexte territorial et le rapprochement avec les acteurs locaux se sont amplifiés.

En ce sens, des réunions de présentation et de concertation autour de la réalisation des plans de gestion ont été systématisées. Toutes les actions mises en œuvre sur un site font l'objet d'une communication vers les acteurs locaux et les médias, que le Conservatoire soit propriétaire ou non.

Le réseau des conservateurs bénévoles de sites, véritables relais locaux, et son animation, se sont étoffés, avec notamment la réforme de la charte des conservateurs en 2007, l'élection d'un représentant des conservateurs, ainsi que la mise en place d'outils d'échanges entre les différentes instances du Conservatoire.



Réunions publiques à Neung-sur-Beuvron et à Beaugency autour des plans de gestion de l'Étang de Beaumont et des Rives de Beaugency.



Le Conservatoire, d'hier à aujourd'hui

Issu d'une initiative de la société civile et notamment de la mobilisation du réseau naturaliste en région Centre, le Conservatoire a, dès sa création, structuré son action grâce à l'implication de bénévoles motivés et très actifs. Globalement, après une progression rapide dans la dynamique de création de la structure, les adhésions plafonnent autour de 150 par an jusqu'en 2000 pour connaître, depuis 2005, une hausse assez stabilisée, un peu au-delà des 200 adhérents.

Le soutien des communes, dont plus d'une dizaine sont aujourd'hui adhérentes, s'est récemment développé, traduisant l'intérêt des collectivités locales pour l'action du Conservatoire sur leur territoire.

Plus que des adhésions massives, c'est l'implication effective des bénévoles qui est capitale. Ainsi, depuis 20 ans, administrateurs, conseillers scientifiques et conservateurs de sites consacrent du temps à la mise en œuvre des actions du Conservatoire. Temps qu'il est malheureusement difficile d'évaluer faute de retour. Les premiers comptes de résultat, pour la période 1992-2000, font état d'un bénévolat valorisé représentant l'équivalent de 6 225 heures de travail soit près de quatre équivalents temps plein (ETP). Actuellement, à travers les retours reçus le bénévolat correspond à 1 ETP soit 1 794 heures consacrées bénévolement aux actions de la structure.

Structuration de l'association

Un **Conseil d'administration** (dont le Bureau) de 21 membres élus et des membres de droit puis en 2006 un nouveau collège de membres invités.

Un **Conseil scientifique**, garant des orientations en la matière.

Un réseau de **conservateurs bénévoles de sites**, relais locaux.

Une **équipe salariée** chargée de la mise en œuvre de la programmation annuelle.

Et un **réseau d'adhérents**, sympathisants ou bénévoles actifs.

Une association professionnalisée

L'équipe salariée

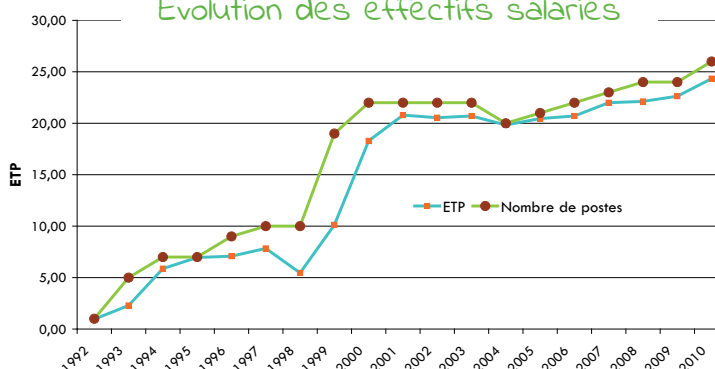
Le premier salarié est recruté dès 1992 pour assister les bénévoles et commencer à développer les projets requérant une ingénierie technique et financière. Ce travail porte ses fruits dès 1993 avec la construction d'une équipe renforcée par trois chargés de mission Loire nature. En 1996, à l'apogée de ce LIFE, dix salariés travaillent au Conservatoire et l'équipe se compose de sept postes (un coordinateur, deux secrétaires, trois chargés de mission Loire et une animatrice).

En 1997, l'impossibilité de faire la liaison entre les deux programmes Loire nature entraîne la perte des chargés de mission, pourtant précurseurs des coordinateurs territoriaux d'antenne. L'augmentation du partenariat avec le Conseil régional (contrats verts) en 1998, puis la mise en place des emplois jeunes en 1999, contribuent à dessiner l'organisation fonctionnelle territoriale de l'équipe, telle qu'elle est encore aujourd'hui. Ainsi, le nombre de postes passe de 10 à 22 entre 1998 et 2000.

Après une restructuration en 2003 et la suppression de deux postes, l'évolution et la diversification des partenariats ainsi que l'intégration des actions du Conservatoire dans toutes les politiques publiques, le nombre de postes se stabilise progressivement à 26, ce qui constitue le minimum permettant de répondre aux objectifs inscrits dans les orientations stratégiques du Conservatoire.



Évolution des effectifs salariés



Entre 1990 et 2010, ce sont 66 salariés et 27 stagiaires qui auront apporté leur contribution à la mise en œuvre des actions et à l'évolution du Conservatoire. Ce dernier aura donc joué un rôle important en termes d'emploi et de formation professionnelle pour de nombreux jeunes diplômés des nouveaux métiers de la préservation de la biodiversité.

Les moyens financiers

Si, au départ, l'action du Conservatoire a été portée par la société civile, l'évolution des budgets de la structure est représentative tout autant de sa professionnalisation que des modes de financement de la protection de la biodiversité en France. A contrario des pays anglo-saxons où dons, legs et autres contributions aux associations environnementales font partie des mentalités, en France l'opinion publique considère que la protection de la nature relève de la puissance publique et ne contribue que très peu sur le plan financier.

Le montant des adhésions reste plutôt stable sur 20 ans et le mécénat inégal d'une année à l'autre. Quelques événements ont permis des augmentations des contributions du privé :

- l'achat de l'Étang de Beaumont et la souscription lancée entre 1996 et 1998 qui a récolté près de 10 000 € de dons ;
- l'organisation du Congrès des Conservatoires en 1997 qui s'est fortement appuyée sur les bénévoles avec 12 000 € de bénévolat valorisé ;

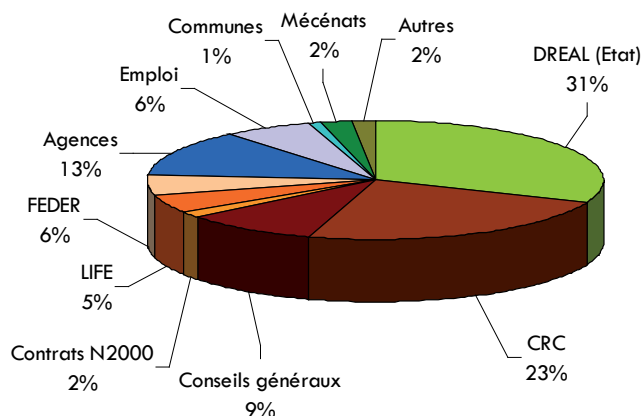
- la mobilisation de quelques mécénats d'envergure entre 2007 et 2009 avec notamment la Caisse d'Épargne sur la valorisation des sites ligériens pour plus de 70 000 €.

Les politiques publiques mises en place pour contribuer à enrayer l'érosion de la biodiversité n'ont cessé de se développer et d'évoluer ces 40 dernières années, depuis la loi de 1976. La DREAL Centre et le Conseil régional du Centre, présents dès la fondation du Conservatoire, n'ont jamais remis en cause leur accompagnement. Sur 20 ans, ils représentent 49 % des 15 844 886,50 € de fonds publics ayant permis de développer, conforter et pérenniser l'action du Conservatoire. Le soutien de la DREAL s'est, en outre, trouvé renforcé avec l'implication du Conservatoire dans Natura 2000 à compter de 2003, tout comme celui du Conseil régional, consolidé à la faveur du Contrat de Projet État Région 2007-2013.

L'Europe a connu deux périodes : celle des LIFE, de 1993 à 2003, avec des contributions importantes en taux (jusque 50 % des subventions en 1994) mais ciblées sur des thématiques uniques et des territoires réduits, et celle des FEDER à partir de 2007 avec des taux moyens de 12-16 % des subventions mais répartis sur quasiment tous les sites.

Les agences de l'eau (Loire Bretagne - AELB et Seine-Normandie - AESN) tout autant que les départements constituent des partenaires de fond. Pour les agences, les accompagnements sont réguliers autour de 10 %, avec une augmentation sur la période 2003-2007 qui correspond aux premiers

Cumul de participations par financeur (1990-2010)



15,9 millions d'euros de 1990 à 2010

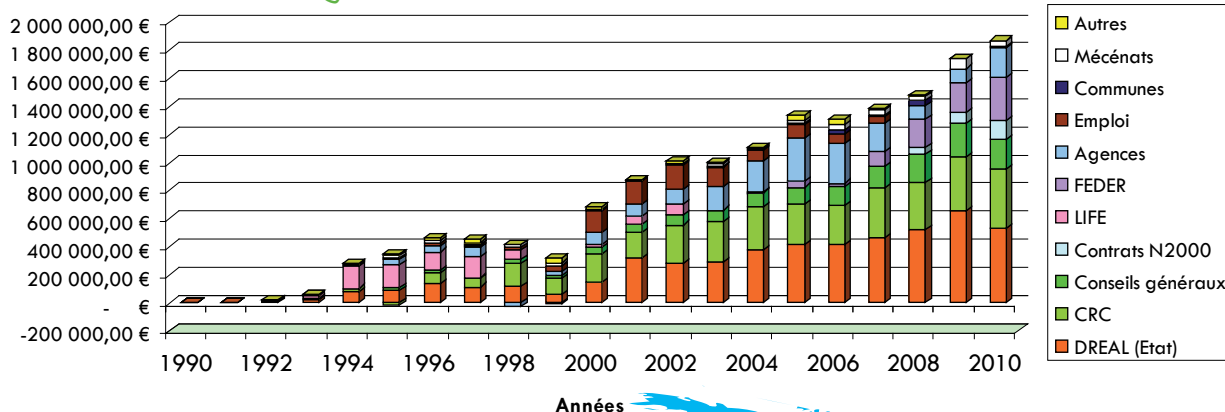
contrats restauration entretien (CRE) de l'AELB et Garde Zones Humides de l'AESN. La décroissance entre 2008 et 2009 traduit l'évolution du 9^e programme de l'AELB avec la transition entre deux contrats restauration entretien.

Pour les Conseils généraux, la période de 1995 à 2005 voit des soutiens ponctuels et progressifs. L'augmentation est notable à partir de 2006, qui correspond à la mise en place de politiques ENS dans les six départements de la région. Les aides à l'emploi ont été utilisées dès 1992 pour créer les premiers postes puis ont marqué un tournant dans l'histoire du Conservatoire à partir de 1999 et jusqu'en 2003 avec les emplois jeunes et la création de 11 postes, tous consolidés dès 2004 à la fin progressive de ces aides par des partenariats nouveaux ou renforcés...

La diversification des origines de financement tout autant que le renforcement des conventionnements avec les partenaires correspondent à cette période de professionnalisation de la structure et trouvent leur aboutissement en 2007 avec l'intégration des actions du Conservatoire dans les politiques publiques structurantes : Plan Loire grande nature (PLGN), Contrat de plan État-Région (CPER), programmes des agences, politiques ENS et document de mise en œuvre des fonds européens.

Près de 2 millions de budget en 2010

origine des subventions publiques par année





Le Conservatoire en 2030 ?

Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre est une **association loi 1901** dont l'objectif est la **préservation des milieux naturels remarquables de la région**. Son action se concentre autour de quatre axes : la connaissance des milieux, la protection de sites par le biais de la maîtrise foncière (acquisition) ou de la maîtrise d'usage (location, convention de gestion...), la gestion et la valorisation de ces sites (ouverture au public, animations, opérations de sensibilisation...).

Tout au long de l'année 2011, il fête ses **20 ans d'action en faveur des espaces naturels de la région Centre** à travers plusieurs événements et notamment un colloque « partenarial » pour poser les bases d'une nouvelle stratégie d'intervention et répondre au mieux aux enjeux de préservation de la biodiversité en région Centre.

L'agrément des Conservatoires d'espaces naturels constitue une échéance de taille pour relever le défi des 20 prochaines années !

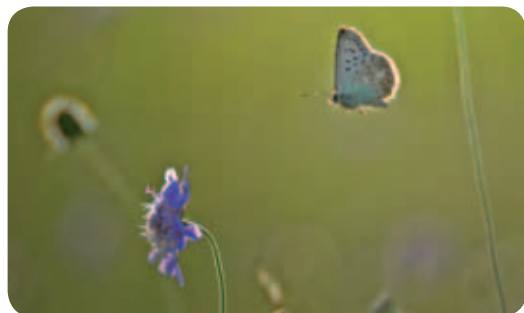


Photo de Kévin Le Briand, conservateur bénévole de la Vallée des Cailles, proposée dans le cadre du concours « Et s'il y avait un site naturel près de chez vous ? » organisé à l'occasion des 20 ans du Conservatoire.

Toutes les photos du concours :
<http://www.cen-centre.org/images--photos/>

Le Conservatoire est membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.



En Loir-et-Cher, le Conservatoire régional collabore étroitement avec le Conservatoire départemental.



Le Conservatoire du Centre, ainsi que sa fédération, sont membres d'EcoPôle, établissement public créé par la Région Centre en vue de « Mutualiser les compétences pour une meilleure prise en compte de l'environnement en région Centre ».



Les actions du Conservatoire ne seraient pas possibles sans le soutien de :



Merci également aux adhérents, bénévoles et donateurs, qui soutiennent le Conservatoire depuis 20 ans.

Les actions menées autour des 20 ans ont été réalisées grâce à :



Et sur certaines opérations de :

- **Collectivités** : les 104 communes des sites et particulièrement Beaugency, Bonny-sur-Loire, Saint-Brisson-sur-Loire, Dordives, Donnemain-Saint-Mamès, Senonches, Déols, Bléré, Montlouis-sur-Loire, Tours, Vierzon...
- **Partenaires privés** : Fondation du Patrimoine, Fondation Veolia Environnement, Lafarge Granulats, Ligérienne Granulats, Cemex, GSM, Caisse d'Épargne Centre-Loire, EDF/CNPE Dampierre-en-Burly.
- **Partenaires techniques** : 49 agriculteurs partenaires, associations d'insertion, DDT, Fédérations de pêche et de chasse, Chambres d'agriculture, PNR Loire-Anjou-Touraine, de la Brenne et du Perche, Conservatoire botanique national du bassin parisien, Cen Bourgogne, Cen Loir-et-Cher, LPO Touraine, Maisons de Loire, associations du réseau Nature Centre...



Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Association agréée par le ministère de l'Écologie et par le ministère de la Jeunesse et des Sports
Siège social : 3, rue de la Lionne - 45000 Orléans
Tél. : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 46 06 35
Courriel : siege.orleans@cen-centre.org

Le bilan « 20 ans » de la connaissance sur les sites :
www.cen-centre.org/telechargements

Mais aussi une rétrospective en vidéo :
www.cen-centre.org/videos

Site internet : www.cen-centre.org/

